

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la déclaration : <b>Office hongrois de la propriété intellectuelle</b> 1374 Budapest, Pf.552 Fax. :(361) 474 – 5534
II.	Numéro de l'enregistrement international : <b>111 7259</b> Date de l'extension de la marque à la Hongrie: 2012.04.18
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : CO DE Bratislava, s.r.o.
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés. La protection de la marque est conférée en Hongrie à partir de la date : 2013.01.15
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :   <b>dr. Márta Tótháti</b> <i>chef de section des marques internationales</i> 
VI.	Examineur: Dr. Kiss Gabriella Numéro de la décision: A1117259 / 5 Date : 2013.01.15

OLDAL: 0